

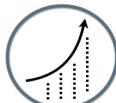
ACCUEILLIR DES ARTISTES OU DES SPECTACLES ETRANGERS

Fondamentaux, actualité sociale et sécurisation des contrats

26 et 30 septembre 2024 - 14 heures



En distanciel



9 /10 (30 avis)



CONTRATS

Description détaillée de l'action de formation

mis à jour le 18/04/2024

PUBLIC

Administratrice/administrateur. Comptable d'une structure de spectacle vivant. Directrices/directeurs artistiques. Toute personne chargé/e de la gestion des contrats pour l'accueillir d'artistes étrangers.

PRE-REQUIS

Etre en charge de l'organisation de spectacles, notamment sur le plan contractuel.
Appliquer les conventions collectives 1285 ou 3090.

OBJECTIFS

- Maîtriser la complexe réglementation en matière d'accueil d'artistes et de spectacles
- Comprendre les enjeux contractuels, fiscaux et sociaux lors que vous concluez des contrats avec des artistes ou producteurs étrangers
- Mettre en oeuvre des procédures internes pour simplifier ces problématiques
- Sécuriser vos pratiques afin d'éviter le risque contentieux, fiscal et social

CONTENU DÉTAILLÉ**Autorisation de séjour et de travail**

- Dans quel cadre faut-il obtenir une autorisation de séjour et de travail en France
- Les différents titres de séjour et de travail : visa Schengen, visa Passport talent, les dispenses, les autorisations provisoires de travail, carte temporaire

Embauche d'artiste et de technicien étranger

- Les règles du droit français qui doivent s'appliquer aux artistes et techniciens étrangers
- Actualité : les éventuelles nouveautés au regard du contexte de crise actuelle
- Focus artiste étranger indépendant
- Les charges sociales :
 - dans quel pays les payer
 - les règles en matière de territorialité des cotisations sociales
 - détail des cotisations françaises prélevées sur les salaires versés à des étrangers
 - les règles de l'Union Européenne (UE)
 - les règles pour les artistes et techniciens de pays tiers à l'UE

- Les charges fiscales : les spécificités fiscales - la retenue à la source sur les salaires

Conclure un contrat avec un producteur étranger

- Les vérifications à effectuer pour éviter que sa responsabilité soit engagée au regard du droit du travail :
 - les documents à se faire remettre
 - l'obligation de vigilance et de diligence
 - la déclaration de détachement
- La déclaration relative à la licence d'entrepreneur
- Lieu de paiement des cotisations sociales
- Les spécificités fiscales : la territorialité en matière de TVA (qui doit déclarer et payer la TVA, l'auto-liquidation), la retenue à la source.

Non traitées dans cette formation :

- Les tournées à l'étrangers

INTERVENANT/E EXPERT

Emilie Le Thoër - Avocate au barreau de Nantes.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Actualité sociale, juridique et réglementaire dans le spectacle vivant
- Panorama des rémunérations dans le spectacle vivant

METHODE PEDAGOGIQUE ET ACCOMPAGNEMENT

- Lors de la formation, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles nécessaires à la compréhension de la thématique et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- De part sa connaissance du secteur culturel, il illustrera les parties plus théoriques par des exemples concrets.
- Un support pédagogique sera remis en début et après la formation aux participants, afin de faciliter le bon suivi de la formation.
- Les exercices proposés pourront prendre la forme de QCM, de quizz, de cas pratiques à travailler en groupe ou de façon individuelle et permettront de contrôler les acquis.
- **ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE :** La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

POSITIONNEMENT DEBUT - FIN DE FORMATION

ETAPE 1 - Admission

Fiche d'information détaillée et QCM de positionnement à l'entrée de la formation - Entretien téléphonique avec l'assistante formation

Etape 2 - valider les acquis

QCM de validation des acquis en fin de session

EVALUATION QUALITE

ETAPE 3 - A chaud

Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

ETAPE 4 - A froid

Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis

DURÉE ET LIEU

Durée : 14 heures réparties sur 2 journées de 7 heures

Horaires : seront transmis dans la convocation

Effectif limité à 12 personnes

COÛT PEDAGOGIQUE

Se reporter au devis - public cités en page 1

570€ toutes les 7 heures pour les prestataires services comptable et social, holding et structures dont l'activité principale n'est pas en lien avec le spectacle vivant

Tarifs préférentiels :

25% pour les clients du service paie du CAGEC - pour les clients de CHEQUE INTERMITTENT

28% pour les intermittents

Adapté suivant les situations pour les demandeurs d'emploi

Tarif net de taxes - Le CAGEC est exonéré de TVA

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 06 63 14 48 85 - sylvie.cagec@gmail.com

Document non contractuel.



Copyright CAGEC©



Demande de pré-inscription

ACCUEILLIR DES ARTISTES OU DES SPECTACLES ETRANGERS

26 et 30 septembre 2024

Informations personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Vous vous trouvez en situation de handicap, consultez l'onglet Accessibilité handicap sur notre page internet.

- CDI depuis le :
- CDD fin prévue le :
- Fonctionnaire
- Intermittent/e
- En recherche d'emploi
- Particulier

Comment avez-vous été informé de cette formation :

- cooptation
- réseaux sociaux
- newsletter
- site www.cagec.fr
- autre :

Informations professionnelles

Nom de la structure :

Activité principale :

Adresse complète :

Site internet :

Téléphone (ligne directe) :

Email :

Statut de la structure :

- association
- société privée (SA, SARL...)
- entreprise individuelle
- SEM
- autre

Numéro SIREN :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

aucun 1 à 10 11 et +

Structure adhérente au SERVICE PAIE DU CAGEC : oui

Structure adhérente à CHEQUE INTERMITTENTS : oui

Financement de la formation

AFDAS OPCO autre Employeur Pôle Emploi Fin. personnel Agéfiph

Protection des données

En cochant cette case, je donne mon accord pour que l'email professionnel me permette de recevoir la newsletter du CAGEC (je me réserve le droit de me désabonner à tout instant) : oui

Consulter notre politique de protection de données sur www.cagec.fr/mentions-legales



Copyright CAGEC©